



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-unième session

201 EX/32

PARIS, le 30 mars 2017
Original français

Point 32 de l'ordre du jour provisoire

L'IMPORTANCE DU SON DANS LE MONDE ACTUEL : PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES

Résumé

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la 201^e session du Conseil exécutif à la demande de l'Argentine, de la France, du Japon et du Liban.

Il comprend une note explicative et un projet de décision.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 7.

NOTE EXPLICATIVE

INTRODUCTION

L'environnement sonore est une composante essentielle de l'équilibre de chaque être humain dans sa relation aux autres et au monde, dans ses dimensions économique, environnementale, sociétale, médicale, industrielle et culturelle. L'environnement sonore est un miroir et une porte d'accès au monde ; il reflète et façonne notre comportement tant individuel que collectif, la productivité et la capacité de vivre harmonieusement tous ensemble. Accorder plus d'importance aux problématiques liées au son, dans notre monde actuel de plus en plus bruyant, devient donc une question vitale.

Cinq secteurs sont principalement concernés : l'environnement sonore, la santé, les techniques d'enregistrement, de diffusion et conservation sonore, la relation image et son, ainsi que l'expression musicale et sonore. L'UNESCO, compte tenu de ses différents domaines de compétence que sont l'éducation, la science, les sciences sociales et humaines, la culture et la communication, est l'organisation la plus à même de prendre en compte les problématiques liées au son. Augmenter la prise de conscience du public le plus large et promouvoir de bonnes pratiques chez les plus jeunes sont les deux principaux objectifs de ce projet, auxquels s'ajoutent la mise en lumière, la préservation des sons, même les moins significatifs et la promotion des actions menées dans ce domaine par l'UNESCO.

1. L'environnement sonore

L'environnement sonore est une composante essentielle de notre équilibre car il conditionne notre comportement personnel et collectif. Limiter les nuisances sonores, concevoir des atmosphères propices à une bonne écoute, maîtriser l'acoustique des espaces, respecter la diversité des acteurs impliqués dans la conception de l'environnement sonore, sont les conditions aujourd'hui du mieux vivre ensemble. Partout dans le monde, la densification des populations et l'intensification de l'urbanisation, font de l'espace sonore un sujet de préoccupation majeur des professionnels et des citoyens acteurs de la transformation de leurs cadres de vie.

2. La santé

Les limites de la perception auditive ne sont pas extensibles en niveau, compte tenu des capacités humaines d'écoute. L'oreille ne pouvant pas filtrer les sons, l'être humain est soumis à un environnement sonore qui recourt de plus en plus à la sonorisation, à l'audiovisuel et à l'écoute de proximité, à des niveaux sonores de plus en plus élevés, souvent et de manière continue. Selon les travaux récents de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le risque de déficience auditive généré par la menace d'une exposition au bruit de nature récréative, concerne 1,1 milliard de personnes¹ et peut avoir des conséquences potentiellement dévastatrices sur la santé physique et mentale, l'éducation et l'emploi.

3. Les techniques d'enregistrement, de diffusion et de conservation sonore

Les techniques d'enregistrement, de diffusion et de conservation sonore se sont introduites dans nos vies et nous paraissent familières, alors que nous en ignorons le fonctionnement sous-jacent. Or, des moyens d'enregistrement et de reproduction permettent de pénétrer à toute heure et en tout lieu dans l'intimité de l'individu. La compression dite de « dynamique sonore » nous habitue à une écoute des voix et de la musique sans nuance. Cette situation peut conduire à terme à une altération voire à une mutation du système auditif, à l'échelle des populations de plus en plus exposées aux enregistrements compressés.²

¹ <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2015/ear-care/fr/>
<http://www.who.int/pbd/deafness/activities/MLS/en/#>

² L'Union Internationale des Télécommunications (UIT), et l'Union Européenne de Radio Télévision (UER) dans le cadre de leurs recherches sur les niveaux sonores, alertent sur l'exposition à des niveaux sonores continus et dangereux en diffusion (radio, télévision, internet, podcast...) et en sonorisation.

4. La relation image et son

Dans le contexte généralisé d'accès à l'audiovisuel et au multimédia, le son est un élément déterminant de la perception visuelle finale. La création sonore fait partie intégrante de l'œuvre audiovisuelle et du spectacle vivant.

5. L'expression musicale et sonore

L'expression musicale, par la voix et par l'instrument de musique, est un facteur d'équilibre tant personnel que collectif par une écoute de soi et des autres. Les recherches scientifiques démontrent à quel point la pratique musicale contribue au développement et au maintien des performances cognitives, à tous les âges de la vie. Elle augmente la capacité d'apprentissage et de mémorisation, et participe aussi à l'acquisition d'autres compétences, notamment chez l'enfant. Par ailleurs, force est de reconnaître que l'expression humaine est aussi complexe que l'expression musicale. La voix, comme le silence, constituent des éléments clés de notre expression et de notre équilibre. De même, la communication verbale dans ses différentes expressions et intonations, constituent un vecteur de paix.

6. Le son et l'UNESCO

La question du son, par son universalité et la transversalité de ses composantes, est un domaine interdisciplinaire par excellence, dans lequel l'UNESCO a une légitimité naturelle pour jouer un rôle important en vue d'accroître la sensibilisation de la population mondiale. L'UNESCO a apporté son soutien en 2016 et 2017 aux initiatives de la Semaine du Son dans le monde, ainsi qu'à la Charte du Son.³ L'enjeu que représente sa prise en compte et la promotion de bonnes pratiques, trouve toute sa place dans le mandat de l'UNESCO à travers ses secteurs d'activités relatifs à la science, aux sciences sociales et humaines, à l'éducation, à la culture et à la communication.

Projet de décision

7. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Convaincu que l'environnement sonore est une composante essentielle de notre équilibre dans la mesure où il conditionne notre comportement personnel et collectif.
2. Constatant que l'être humain est à la fois dépendant et acteur d'un environnement sonore qui recourt de plus en plus à la sonorisation et à l'audiovisuel, à des niveaux sonores de plus en plus élevés, souvent et de manière continue, et que ce sujet est déjà porté à l'international par des organisations telles que l'ITU et l'OMS.
3. Constatant également que, dans toutes les parties du monde, la densification des populations et l'intensification de l'urbanisation en relation avec l'augmentation du niveau de bruit, font de la maîtrise de l'espace sonore un sujet de préoccupation des professionnels et des citoyens acteurs de la transformation de leur environnement.
4. Constatant que le phénomène de la compression dite de « dynamique sonore » nous habitue à une écoute des voix et de la musique sans nuance.
5. Conscient que dans le contexte généralisé d'accès à l'audiovisuel et au multimédia, le son est un élément déterminant de la perception visuelle et de la qualité finale perçue.
6. Considérant que l'expression musicale, par la voix et par l'instrument de musique, est un facteur d'équilibre tant personnel que collectif par une écoute de soi et des autres qui

3. [www.http://www.lasemaineuson.org](http://www.lasemaineuson.org)

contribue au développement et au maintien des performances cognitives, à tous les âges de la vie.

7. Considérant que les nuisances sonores d'origine humaine génèrent un stress ayant des conséquences négatives sur l'écosystème et sur le système immunitaire des hommes et des animaux.
8. Constatant que l'environnement sonore, la santé, les techniques d'enregistrement, de diffusion et de conservation sonore, la relation image et son, ainsi que l'expression musicale et sonore constituent les cinq principaux secteurs d'activités impactés par les problématiques liées au son.
9. Rappelant également le soutien apporté par la Directrice Générale en faveur de la Charte de La Semaine du Son, promulguée en sa présence lors de la soirée d'ouverture de la 13^{ème} édition de la Semaine du Son en 2016.
10. Constatant que les différents secteurs de l'UNESCO, l'éducation, la science, les sciences sociales et humaines, la culture et la communication, sont concernés par les problématiques liées au son.
11. Souhaitant pour ces raisons que l'UNESCO œuvre à la prise de conscience des problématiques liées au son sur le plan international.
12. Exprime sa satisfaction de voir la Directrice générale promouvoir des initiatives inspirées notamment par la Semaine du Son.
13. Encourage les Etats membres à favoriser la mobilisation de contributions extrabudgétaires à l'UNESCO, afin de lui permettre, en association avec les commissions nationales et les réseaux des écoles associées, de promouvoir une bonne pratique du son dans tous les domaines de la vie et ceci dès le plus jeune âge.
14. Prie également la Directrice générale d'inclure ce point à l'ordre du jour de la 39^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO.
15. Recommande que la Conférence générale adopte, à sa 39^e session, une résolution sur l'importance du son dans le monde actuel, afin de promouvoir des bonnes pratiques, dans l'esprit de la présente décision.